

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tassadit Midoun

<https://www.cadre21.org/membres/22a90a5f05e9f75207f68e91>

Date d'obtention : 2024-12-09 19:48:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
- 2- Évaluer l'incident.
- 3- Vérifier l'information
- 4- Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il sera important d'arrêter la propagation de l'image afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.
- L'intervenant doit rassurer la victime et lui dire qu'il croit sa version des faits. De plus, il ne doit pas chercher à consulter ou obtenir l'image, ce qui constituerait une infraction criminelle. La grille d'évaluation de l'incident lui permettra de déterminer la nature de celle-ci sans avoir à voir l'image.
- La confiscation de l'appareil pourra stopper rapidement la propagation des images et protéger l'intégrité physique et psychologique de Nicolas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident.
Parler aux autres jeunes impliqués seul à seul. Faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.